

20 ans de la loi handicap : la France toujours pas axée sur l'accessibilité

Moins de la moitié des établissements recevant du public sont à ce jour accessibles, malgré une obligation inscrite dans la loi depuis 2005. Le gouvernement n'est toujours pas décidé à passer aux sanctions.

Les anniversaires se célèbrent avec plus ou moins d'enthousiasme selon les circonstances et c'est peu dire que les vingt ans, mardi 11 février, de la grande loi sur le handicap ne donneront pas lieu à des effusions de joie. Le 11 février 2005, la loi dite «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» se voulait plus ambitieuse que toute autre, ouvrant la voie à un alignement des droits des personnes handicapées avec le reste de la société. Deux décennies plus tard, des avancées notables sont à saluer, certes, mais les déceptions nombreuses, comme l'ont fait savoir les manifestants réunis lundi soir place de la République, à Paris.

Le plus gros point noir : l'accessibilité. Côté habitation, la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé-Pierre) a déjà sonné l'alerte la semaine dernière dans son rapport annuel, en dénonçant le mal-logement des personnes handicapées. Mais les entraves à l'accessibilité ne s'arrêtent pas là : alors que la loi de 2005 donnait initialement dix ans aux établissements recevant du public (ERP) pour se rendre accessibles aux millions de citoyens porteurs de handicap, ils ne sont qu'une minorité à l'avoir fait.

Que prévoit la loi?

Les ERP désignent tous les lieux susceptibles d'accueillir des personnes extérieures : restaurants, boutiques, bibliothèques, mairies, lieux de culte... Déjà en 1975, le législateur avait imposé de les rendre accessibles, mais sans prévoir ni délai ni sanctions. Le texte n'a donc pas dépassé le stade du symbole. La loi de 2005 se voulait plus concrète : les ERP existants avaient dix ans pour devenir

accessibles à tous les visiteurs, «quel que soit [leur] type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique».

A la veille de l'échéance, panique à bord : la France est loin d'être accessible. «C'est sûr qu'en s'y prenant en 2014 pour 2015, c'est compliqué», raille Bruno Gendron, président de la Fédération des aveugles et amblyopes de France. Décision est donc prise d'octroyer aux ERP de nouveaux délais, de neuf ans maximum, à condition qu'ils s'engagent à se mettre aux normes, en déposant des «agendas d'accessibilité programmée» (surnommés «ad'ap»), autrement dit en prévoyant des plans de bataille pour rentrer dans les clous. «Les ad'ap sont juste une machine qui permet de déroger, de proroger le délai de mise en accessibilité», dénonce Pascale Ribes, présidente de l'association APF France handicap. Les ERP avaient jusqu'à septembre 2024 pour se rendre accessibles.

Où en est-on aujourd'hui?

Sur quelque deux millions d'ERP, «près de 900 000 restent à ce jour hors de toute démarche de mise en accessibilité», indique le ministère en charge du Handicap. Il s'agit à 90 % de petits commerces et d'établissements de proximité. D'autres ERP sont considérés «en conformité» même s'ils ne sont pas accessibles, car ils sont engagés dans un ad'ap ou ont obtenu une dérogation.

«Le gros souci, constate Vincent Julé, vice-président de l'Association pour la prise en compte du handicap dans les politiques publiques et privées (APHPP), c'est que, quand on pense accessibilité, on pense cadre bâti, on pense fauteuil roulant, ce qui correspond à 2 ou 3 % des handicaps». Bruno Gendron confirme: «Il y a encore trop rarement des bandes de quidages qui permettent d'accéder à l'entrée des bâtiments, encore moins souvent des bornes sonores, que les personnes déficientes visuelles activent avec une télécommande. En termes d'autonomie de déplacement, c'est *limitant.»* Frédéric Reichhart, professeur de

sociologie à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (Insei), estime en outre qu'«un ERP qui respecte le cadre légal n'est pas forcément accessible de manière concrète et pratique pour une personne handicapée. Par exemple, une piscine peut être aux normes mais des aménagements supplémentaires, comme des bancs plus larges ou des barres d'appui positionnées différemment, peuvent renforcer un confort et une aisance d'usage.»

L'historien du handicap Gildas Brégain a réalisé une enquête sur 230 communes de l'ouest de la France et «les résultats ne sont vraiment pas positifs». Il souligne notamment le manque de données actualisées et la difficulté d'avoir des informations «fiables» sur le degré d'accessibilité des ERP. «C'est très variable d'une commune à l'autre. Les plus petites ont parfois mieux réussi que les grandes, parce qu'elles avaient un moins grand nombre d'ERP à rendre accessibles. Celles qui avaient beaucoup de moyens ont aussi été plus volontaristes. Mais à partir du moment où on se base sur la bonne volonté de chacun, on n'est pas dans une logique de droit.»

Pourquoi la France a-t-elle tant de retard?

«S'il n'y a pas de peur du gendarme, on n'avancera pas», juge Vincent Julé. Alors qu'Emmanuel Macron avait envisagé de passer à un système de sanctions, «la position du gouvernement n'est pas arrêtée, dit aujourd'hui le ministère en charge du Handicap. L'anniversaire de la loi est l'occasion de faire le point et de mettre en place des mesures pour accélérer la mise en accessibilité de tous les ERP.» Une initiative vaine pour Gildas Brégain, selon qui «il n'y a pas assez d'agents au sein des préfectures pour suivre les avancées des dossiers». Charles Gardou, anthropologue et président de la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap (Firah), appelle, lui, à «réinterroger les dérogations prévues par la loi (en cas d'impossibilité technique, de préservation du patrimoine architectural, de disproportion entre les améliorations et leur coût...)». Selon la préfecture de police de Paris, en 2022-2023, 70 à 75 % des demandes de dérogation ont été acceptées.

«On ne peut pas attendre encore trois générations pour qu'une personne handicapée ait les mêmes droits qu'une personne valide»

Au-delà des enjeux pratico-pratiques, Pascale Ribes, d'APF France handicap, déplore le manque de «culture de l'accessibilité» en France. «On ne se rend pas compte que l'inaccessibilité crée des discriminations, que ça ségréque. C'est un droit fondamental qui n'est pas optionnel, qui est garanti par les conventions internationales, mais c'est vu comme un emmerdement», regrette-t-elle. Les délais, les dérogations, «c'est comme si on donnait un permis de discriminer». «On pèche par un défaut d'éducation dès l'enfance et de formation des professionnels dans tous les secteurs», analyse de son côté Charles Gardou. Résultat, «on s'est habitués à ce que des gens puissent être confrontés l'inaccessibilité de lieux qui, pourtant, appartiennent à tous».

Ca coûte cher de devenir accessible?

«C'est comme si on demandait "est-ce que ça coûte cher l'éducation ?" tacle Pascale Ribes. Comment un Etat peut cautionner la ségrégation ? Il doit garantir le même cadre social pour tous les citoyens.» Reste que l'argument financier est souvent brandi par les ERP pour ne pas se mettre en conformité. Pourtant, «90 % des besoins en accessibilité pourraient être pourvus par des travaux simples : des balises sonores, des boucles à induction magnétique qui amplifient le son pour les personnes appareillées, des dalles tactiles pour toucher les plans des bâtiments... Ça ne coûte pas très cher», estime Vincent Julé, de l'APHPP. Par ailleurs, «ça coûte plus cher de réaménager un espace déjà construit que de prendre en compte l'accessibilité dès le départ», note Frédéric Reichhart.

Pour aider les petits ERP à se mettre aux normes, l'Etat a lancé à l'automne 2023 un fond territorial d'accessibilité de 300 millions d'euros, qui ne rencontre pas pour l'instant le succès escompté. «Ce fonds est un flop complet, balaie Vincent Julé. Si on veut enfin avancer en termes d'accessibilité, il faut mettre en place un plan de programmation pluriannuel avec un budget dédié. Sinon malheureusement, dans vingt ans, on en sera au même point.»



Construire les victoires de demain!